

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-279

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION  
PUBLIQUE

Sous matière :  
PERSONNEL TITULAIRE  
ET STAGIAIRE

**OBJET : MISE A  
JOUR DU TAUX  
DE  
REMUNERATION  
DES VACATIONS  
POUR ETUDES  
SURVEILLEES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 25  
NOVEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25 NOVEMBRE 2022

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 13 DEC. 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 1 décembre 2022  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth  
ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal  
BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,  
Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE Donne procuration à Javier DE LA CASA,  
Agnès SOULIER Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Martine LACOMBE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL,

**Secrétaire :** Madame Élisabeth ESCAFRE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le taux de rémunération des personnels vacataires recrutés pour assurer des études surveillées lorsque les professeurs des écoles sont indisponibles.

La charge de l'activité périscolaire revenant à la collectivité, l'indemnisation des études également, l'ensemble des animateurs étant déjà mobilisé, il est impératif de recruter du personnel vacataire dédié aux études surveillées à l'occasion de chaque année scolaire en fonction du besoin.

Monsieur le Maire précise les conditions de rémunération de chaque vacation d'une heure en montant brut, à savoir :

- le montant du smic horaire

Monsieur le Maire précise que le taux suivra les évolutions du smic.

Les crédits nécessaires figurent au budget.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à jour le taux de vacation pour assurer les études surveillées.

**FIXE** la rémunération en référence au taux horaire brut du smic.

**PROCEDE** aux mises à jour du taux selon l'évolution du smic.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211100763-20221201-DB2022279-DE

